

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 12713
Numéro SIREN : 379 120 124
Nom ou dénomination : LES FILMS DE LA PASSION

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2022 sous le numéro de dépôt 49955



20220499552020

DATE DEPOT : 23/05/2022

N° DE DEPOT : 49955

N° GESTION : 1990B12713

N° SIREN : 379120124

DENOMINATION : LES FILMS DE LA PASSION

ADRESSE : 27 BLD SAINT MARTIN 75003 PARIS

MILLESIME : 2020

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

23 MAI 2022

Sous le N° :

4995

LES FILMS DE LA PASSION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 46 494,20 euros
Siège Social : 27, bd Saint Martin 75 003 Paris
R.C.S. PARIS B 379120124

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille dix sept, le 16 juin 2021, à onze heures,

Les associés de **LES FILMS DE LA PASSION**, société à responsabilité limitée au capital de 46 494,20 euros, divisé en 610 parts sociales de 76,22 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, ordinaire, sur convocation de la gérance. Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présentes :

- Mademoiselle Jacqueline Gozland possédant 290 parts.
- Mademoiselle Béatrice Jalbert possédant 285 parts.

associées de la Société et représentant en tant que telles la majorité des parts sociales composant le capital de la Société, nécessaires à la validation de la délibération.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020
- le rapport de gestion établi par la gérance,

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

*Carthage Sureau et confonance
à l'original*

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le dit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés par la gérance avec un résultat : NEANT Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les termes dudit rapport, chacune des conventions ayant été soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associée intéressée.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale comme conséquence des résolutions donne quitus entier et définitif au gérant, de sa gestion pour l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associées.

H

①

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le dit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés par la gérance avec un résultat : NEANT Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les termes dudit rapport, chacune des conventions ayant été soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associée intéressée.

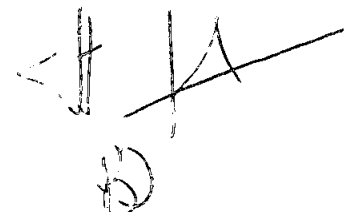
Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale comme conséquence des résolutions donne quitus entier et définitif au gérant, de sa gestion pour l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associées.

Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom right of the page. The signature appears to be a stylized 'A' or 'H' followed by a long horizontal line, with some additional scribbles below it.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le dit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés par la gérance avec un résultat : NEANT Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les termes dudit rapport, chacune des conventions ayant été soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associée intéressée.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale comme conséquence des résolutions donne quitus entier et définitif au gérant, de sa gestion pour l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associées.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large 'H' and other scribbles.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement des formalités légales ou administratives requises par la loi .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée .

La gérance

A / P
P

Désignation de l'entreprise		LES FILMS DE LA FUSION		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : . . .)			DA	44 643	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 671	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	1 541 193	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	13 940,7	
	Subventions d'investissement			DJ	24 000	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	46 857	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées				DN	20 000	
TOTAL (II)			DO	66 857		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DI		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DI		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	66 430	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX		
	Dettes fiscales et sociales			DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte réel	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 000	
	TOTAL (IV)			EC	67 430	
TOTAL (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	48 067		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Écart de réévaluation libre			ID	
		Reserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			IF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			FG	14 430		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			FH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **LE FILM DE LA PASSION**

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
								Contratatives à des conditions particulières au cours de l'exercice ou consistant d'acquisitions en équivalence				
								Acquisitions, échanges, apports et versements de parts à parts				
								3				
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	687 649	KE	D9			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KF			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I.9		KJ		KK	KI			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN	KL			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ	KO			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT	KR			
		Installations générales, agencements, aménagements divers*					KV		KW	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*					KY		KZ	KX		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	4 464	LC	LA		
		Emballages récupérables et divers*					LE		LF	LD 1 263		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI	IG		
	Avances et acomptes						LK		LL	LJ		
	TOTAL III						LN	4 464	LO	LM 1 263		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T		
		Autres participations					8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés						IP		IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	117	IU	IV			
TOTAL IV						LQ	117	LR	IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	692 113	OH	OJ 1 263			

CADRE B		IMMOBILISATIONS				DÉBITIQUES		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régularisations à valoir sur exercices antérieurs		
						1		2		3		
						par versement de parts à parts		par cessions à des tiers ou par annulations de titres ou résiliations d'actes de cession en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
										4		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CO			D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		IV	687 649		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX			LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA			MC
		Sur sol d'autrui					IR		MD			ME
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions					IS		MG			MH
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ			MK
		Installations générales, agencements divers*					IU		MM			MN
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*					IV		MP			MQ
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS			MT
		Emballages récupérables et divers*					IX		MV	5 157		MU
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ			MW
	Avances et acomptes						NC		ND			NA
	TOTAL III						IY		NG			NE
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OQ			NH
		Autres participations					IG		OX			M7
Autres titres immobilisés						I1		2B			OY	
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E			2C	
TOTAL IV						I3		NJ	117		2F	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK	692 113		NK	
								OL	692 113		OM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise LES FILLES DE LA PROVISION Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 011 679	PF	1 069	PG		PH	1 971 14
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 014	QM	102	QN		QO	1 116
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 065	QV	102	QW		QX	1 218
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	2 076 347	OP	6 136	OQ		OR	2 082 483

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7		
Inst. générales, agencements et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5		
Inst. techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8		
corporelles	Mat. bureau et mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10	W11	W12	W13		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM							NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	NZ		
Total général sans crédits (NP + NQ + NR)	NW			NY									
			Total général sans crédits (NS + NT + NU)					Total général sans crédits (NW - NY)					

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

Handwritten mark: a stylized 'A' or '1' with a horizontal line below it.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise LEC OLEUM DE LA PASSION Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des réserves amers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	SS	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur titres mis en équivalence	02	03	04	05
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être détaillées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : LES FILMS DE LA FANTASIE Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL								
	Prêts (1) (2)	UP			UM		UN			
	Autres immobilisations financières	UT			UR		US			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX								
	Créances représentatives de titres (Prêts ou titres déposés en garantie ou remis en garantie*) (UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
	Charges constatées d'avance	VS								
	TOTAUX				VT					
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		7Z									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX				VY							
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ									
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Handwritten signature or initials

Désignation de l'entreprise		LES FILMS DE LA PASSION		Formulaire déposé au titre de FIR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le		31/12/2020	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés												
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE						
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à FIS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX						
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3 et 212 bis)*		XZ						
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *												
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)												
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WI	Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI		L7					
Moins-values nettes												
- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)												
à long terme												
- imposées aux taux de 0%												
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						- Plus-values nettes à court terme						
						- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée DONT *		Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exercée)		SW					
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
										TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *												
Provisions et charges à payer non déductibles, astérisquées taxes, et réintégrés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B-SD, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions diffuses	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
			- imposées au taux de 0 %									
			- imposées au taux de 19 %									
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
			- imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts				Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art 233 B du CGI)												
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*												
Majoration d'amortissement*												
Mesures d'incitation	L'entreprise est soumise à l'impôt sur le revenu (art. 44 bis)		K9	L'entreprise est soumise à l'IS (art. 44)		L2	L'entreprise est soumise à l'IS (art. 44 bis A)		L5			
	ZFU II (art. 44 bis A et C)		OV	Zones de revitalisation urbaine (art. 44 bis B)		K3	Zones de revitalisation de la dévotion (art. 44 bis C)		PA			
	Zones de revitalisation de la dévotion (art. 44 bis D)		PP	Zones de revitalisation de la dévotion (art. 44 bis E)		IF	Zones de revitalisation de la dévotion (art. 44 bis F)		XC			
	Zones de revitalisation de la dévotion (art. 44 bis G)			Zones de revitalisation de la dévotion (art. 44 bis H)		PC	Zones de revitalisation de la dévotion (art. 44 bis I)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												
Dédutions diverses à détailler sur feuille séparée		Droit de déduction exceptionnelle (art. 19 bis)		X9	Droit de déduction exceptionnelle (art. 19 bis)		YH					
		Droit de déduction exceptionnelle (art. 19 bis A)		YA	Droit de déduction exceptionnelle (art. 19 bis B)		YC					
		Droit de déduction exceptionnelle (art. 19 bis C)		YB	Droit de déduction exceptionnelle (art. 19 bis D)		YD					
		Droit de déduction exceptionnelle (art. 19 bis E)		YI	Droit de déduction exceptionnelle (art. 19 bis F)		ZI	(14%)				
		Droit de déduction exceptionnelle (art. 19 bis G)		YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												



III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	9 738
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables .	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XJ	9 738
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	9 738

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Sarl LES FILLES DE LA BASSEON

Représentée

par son représentant légal (Qualité et identité) Jean Pierre Jalbert gérant

par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom:

prénom:

adresse ou dénomination:


.....

adresse du siège:

.....

numéro unique d'identification- (Siren):

Signature



Signature of Jean Pierre Jalbert, gérant of LES FILLES DE LA BASSEON SARL. The signature is written in black ink over a horizontal line. To the right of the signature, there is a faint stamp or stamp impression, possibly a company seal or a date stamp, which is partially obscured by the signature.